



Plusieurs participants ont d'abord manifesté des doutes par rapport au comportement du gouvernement actuel qui crée de nouvelles plateformes de consultation alors qu'il coupe les vivres à celles déjà existantes. Dans ce contexte, le Forum national sur les relations internationales du Canada relèverait davantage du paradoxe que d'une rationalisation savamment orchestrée.

Compte tenu de la complexité et de l'étendue de la problématique de la protection internationale des enfants, les participants suggèrent que l'intervention gouvernementale se concentre sur certaines dimensions du problème. Trois thèmes au niveau national pourraient être privilégiés : (1) la pauvreté chez les enfants; (2) la violence faite aux enfants; et (3) l'exploitation du travail des enfants et ses effets sur l'éducation.

Des échanges surgit également la nécessité d'enraciner la question des droits des enfants dans le débat public à travers tout le pays. L'instauration d'un véritable dialogue national permettrait de faire pression sur le gouvernement et de conscientiser une majorité de Canadiens face à la situation des enfants au pays et dans le reste du monde. La sensibilisation du public est essentielle. Les participants réalisent que pour avoir un impact réel à l'échelle internationale, la volonté intérieure du pays doit se manifester. Le gouvernement canadien doit sentir que la population désire voir des résultats et du progrès dans le dossier du respect des droits des enfants. Le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère pourrait être mis à profit pour réaliser cet objectif.

On note la présence d'une expertise au sein de la Commission québécoise des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Dans la définition de son mandat, cette table de concertation de fonctionnaires fédéraux et provinciaux se penche notamment sur les droits des enfants. Toujours dans l'optique de favoriser la consultation et la concertation au Canada, cette table ronde pourrait

être élargie afin d'inclure d'autres organismes qui font la promotion des droits de l'enfant.

Compte tenu de sa position dans le concert des nations, le Canada devrait assumer un rôle de premier plan dans la promotion de la Convention relative aux droits de l'enfant à travers le monde. Pour ce faire, il est important d'établir une politique prioritaire vis-à-vis nos propres enfants si le Canada veut obtenir une certaine crédibilité en tant que leader international en matière de droits des enfants. Le Canada devrait offrir également son expertise dans l'élaboration de mécanismes d'application aux autres pays du globe.

Le leadership canadien pourrait aussi s'afficher par l'inclusion d'une charte sociale ou de clauses sociales dans les grands accords commerciaux qu'il négocie. Il est important de noter que le non-respect de ces clauses ne devrait pas être automatiquement associé à des sanctions économiques. Cette méthode n'apporte pas de résultats satisfaisants aux yeux des participants. Une approche différente pourrait être envisagée, en tentant de différencier les pays qui veulent respecter les clauses sociales mais qui n'en ont pas les moyens, de ceux qui ne veulent tout simplement pas respecter de telles clauses.

La Convention 138 de l'Organisation internationale du travail devrait être ratifiée. Plus d'une quarantaine de pays l'ont déjà fait et le Canada tarde à les imiter. Le blocage constitutionnel et le gouvernement canadien n'aurait pas l'accord de toutes les provinces en ce qui concerne la Convention-constitue un faux problème aux yeux des participants. Dans le passé, le Canada s'est souvent compromis dans diverses ententes internationales sans avoir pour autant le consentement de toutes les provinces.

Une meilleure cohérence au niveau national est une priorité. Le gouvernement doit être impliqué, mais aussi les syndicats, les entreprises privées, les universitaires, les groupes communautaires et les